

CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS DU CANADA

Le 17 octobre 2011

LETTRE OUVERTE

Chères et chers collègues,

Trois de nos collègues de Bahreïn – Rula Al Saffar, présidente de la Société des infirmières de Bahreïn, Ibrahim Al Demistani et Deya Ibrahim – ainsi que 17 autres professionnels de la santé, vont maintenant être jugés par un tribunal civil qui se prononcera sur les accusations selon lesquelles ils auraient tenté de renverser le gouvernement pendant qu'ils soignaient des personnes blessées lors des troubles sociaux et des violents affrontements survenus en février dernier à Manama (Bahreïn).

Nous avons appris la semaine dernière que les peines de 5 à 15 ans de prison prononcées à l'égard de ces 20 médecins, infirmières et infirmiers et autres professionnels de la santé par le Tribunal pour la sûreté nationale de Bahreïn au cours d'un procès de sept minutes ont été annulées suite aux pressions de la communauté internationale, notamment de la part des organisations des droits de la personne et du Conseil international des infirmières (CII). Amnesty internationale a déclaré que les juridictions militaires telles que le Tribunal pour la sûreté nationale de Bahreïn ne sont ni indépendantes, ni impartiales.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) a suivi de près l'évolution de ce dossier et va continuer de le faire jusqu'à ce qu'il soit réglé de manière juste et satisfaisante. L'énoncé de position de l'AIIC intitulé *Les infirmières et infirmiers autorisés, la santé et les droits de la personne* stipule que : « Dans toute situation de conflit, la responsabilité principale de l'infirmière est envers les personnes à qui elle prodigue des soins lors de l'exécution de ses tâches professionnelles ou par ses obligations envers son employeur ou toute autre autorité. » Les professionnels de la santé de Bahreïn assumaient leurs responsabilités éthiques.

L'AIIC a écrit en juin à John Baird, ministre des Affaires étrangères, et s'est aussi adressé en août au roi de Bahreïn, pour demander des enquêtes sur les rapports faisant état d'actes de torture à l'égard des détenus et pour exiger des procès justes et publics. L'AIIC va continuer de surveiller la situation par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'Amnesty internationale et du CII, et vous tiendra au courant de l'évolution de la situation.

Veillez recevoir, chères et chers collègues, mes sincères salutations.

La présidente,

Judith Shamian, inf. aut., PhD, LLD (hon), D.Sci. (hon), FAAN